

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY,
Orateur.

Mardi, 18 avril 1916.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITE DES COMPTES PUBLICS.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) propose une motion ainsi conçue :

Que les noms de MM. Devlin et Ross soient substitués à ceux de MM. Molloy et Tobin dans le comité permanent des comptes publics.

La motion est adoptée.

1re LECTURE

De deux projets de loi provenant du Sénat :

Le 1er (bill n° 92), déposé par M. Scott, pour faire droit à Robert Charles Vondrau ;

Le 2e (bill n° 93), déposé par M. Boys, pour faire droit à Percy Lynn Woods.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Permettez-moi d'intervenir un instant à propos d'une question de privilège. Je voudrais corriger un compte rendu que je trouve dans le "Telegram" de Winnipeg du 13 courant, qui me concerne et qui, dans les circonstances, est un faux rapport énormément malicieux. Le correspondant à Ottawa du "Winnipeg Telegram", que je ne connais pas du tout, écrit ce qui suit à son journal le 13 avril :

Ottawa, 13 avril.—Longtemps après minuit, sir Wilfrid Laurier, l'honorable Rodolphe Lemieux, l'honorable Jacques Bureau et Ernest Lapointe, M.P., qui ont été désignés par les libéraux pour présenter au Parlement une résolution à propos des écoles bilingues, étaient en conférence dans le bureau du chef libéral. Avant cette conférence, sir Wilfrid Laurier, le sénateur David et le sénateur Choquette s'étaient réunis pour discuter la question. Le sénateur Choquette, après son discours au Sénat sur les volontaires d'Ontario, est allé avec le sénateur David voir le chef libéral, et on croit que sir Wilfrid Laurier a communiqué leurs intentions à ses partisans aux Communes.

Ce correspondant fait allusion aux relations d'amitié qui existent entre le sénateur Choquette et sir Wilfrid Laurier. Si je mentionne la chose, sous les circonstances, c'est parce que l'atmosphère étant chargée d'électricité, on insinue ou plutôt on affirme catégoriquement une chose qui est dénuée de fondement. Les relations qui existent entre le sénateur Choquette et moi-même ne sont pas intimes ; c'est tout le contraire qui est vrai ; elles sont, au point de vue politique, plutôt tendues, selon que le sénateur l'a admis lui-même, ce jour-là. Je n'ai jamais vu le sénateur Choquette depuis l'ouverture de la présente session, sauf une fois, et nous ne nous sommes pas rencontrés dans le but de discuter la question bilingue. Le seul sujet qui ait été discuté entre nous, c'est une question de chemin de fer, dont il est possible que nous entendions parler au cours de la session actuelle.

Quant à mes relations avec le sénateur Choquette, je signale à l'attention de la Chambre l'explication qu'il a lui-même fournie au Sénat le lendemain du jour où il a prononcé son fameux discours contre le recrutement. Tout le monde sait bien que mes opinions sont aux antipodes de celles du sénateur Choquette sur cette question.

Inutile pour moi de vous rappeler quelle est l'attitude que j'ai adoptée relativement à la guerre actuelle et à la participation du Canada, au cours de la présente session, comme au cours de toutes les sessions antérieures.

Le sénateur Choquette a fait une déclaration à ce sujet lorsqu'il a vu dans les journaux que mon nom avait été accolé au sien. Le 13 courant, de son siège dans la salle du Sénat, le sénateur Choquette s'est exprimé en ces termes :

J'assume l'entière responsabilité des paroles que j'ai prononcées et en cette enceinte et en dehors de cette Chambre, et je proteste de la façon la plus énergique contre les comptes rendus des journaux qui essaient de relier mes paroles au nom de sir Wilfrid Laurier, le chef distingué du parti libéral, afin de laisser croire en procédant par insinuation qu'il doit être tenu responsable des opinions que j'ai exprimées. Pendant trente ans, j'ai défendu les principes libéraux dans l'enceinte de la Chambre des com-